

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,  
**Vu** l'avis du conseil de l'Ecole Doctorale « Sciences Juridiques et politiques » en date du 06 octobre portant sur l'objet de la décision,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Dans le cadre d'aide à la mobilité, et conformément au document annexé à la présente décision, il est approuvé l'attribution d'une bourse au bénéfice de cinq étudiants dont les noms suivent :

- Aikaterina SOULOU
- Sarah RAHOUADJ
- Fanny CHARLENT
- Hugo STAHL
- Mathieu CHAPTAL

#### **Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 03 novembre 2017



  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université